

Sermaise



**Bulletin
Municipal 98**

Le mot du Maire

Monsieur le Président Délégué du Conseil Général,
Mesdames, Messieurs les Maires, Maires-Adjoints et
Conseillers Municipaux des Communes voisines,

Mesdames les Directrices d'écoles et Mesdames et
Messieurs les Présidents d'Association,

Mesdames et Messieurs du Personnel Communal,

Mesdames, Messieurs, chers Amis.

L'ensemble du Conseil Municipal de SERMAISE et moi-même, vous présentent ce soir leurs meilleurs vœux pour 1998, vœux de bonheur et de santé pour vous-même, mais aussi pour tous ceux que vous aimez.

Je tiens aussi à adresser tout particulièrement mes vœux aux nouveaux habitants qui ont choisi notre Commune.

Le bilan de l'année 1997 fait, il est grand temps de penser à cet avenir qui dépend un peu de chacun de nous, et de le rendre aussi heureux qu'il est possible dans notre humanité.

Dans les tous premiers mois de l'année, le terrain permettant le désenclavement de l'école élémentaire et la création de parkings la desservant sera acquis. Le maître d'œuvre ayant été désigné fin 97 en Conseil Municipal, les différents dossiers devraient être constitués rapidement pour que commence la réhabilitation du bâtiment ZA 56.

Par ailleurs, l'enquête publique du POS aura lieu courant février.

Le Département réalisera l'aménagement de la D116 au niveau de la sortie de la gare et du croisement avec la route de Bellanger. Le chemin piétonnier bordant le CR 10 jusqu'au CR 4 sera réalisé.

Avant de nous quitter, je souhaite que cette année apporte entre nous tous, plus d'union, plus d'amitié, plus d'aide mutuelle. Vivons dans un puissant et fécond esprit de solidarité envers ceux de nos compatriotes frappés par le chômage, la maladie, ou autres problèmes..... car les peines partagées sont moins amères.

Soyez assurés de l'ardente bonne volonté que nous mettons au service de notre Commune.

G. HAUTEFEUILLE
Le Maire



Sommaire

Evénements 97 3

Anciens Combattants d'Algérie
Fête de la Saint-Georges
18 Août 97 une Centenaire
Cérémonie du 11 Novembre
Repas des Aînés
Médaille de la Famille Française
Prix NESTLE
Sortie des Aînés du 1^{er} Octobre
Comité des Fêtes
A.S.L.S.
Forum des Associations
En hommage à un instituteur

Sport & Loisirs 9

Football Club de Sermaise
Club de l'Amitié
A.S.A.E.P.
Tennis Club - TCS 91

Ecoles 11

Ecole Maternelle
Ecole Élémentaire
Classe de Nelge
Téléthon

Finances Communale 96/97 .. 12

Comptes Administratifs 1996
Budget 97
Le SIVOM du Canton de Sermaise

Voirie 14

Aménagement de la RD 148
Plan d'Occupation des Soils
Aménagement de la RD 116 : Enfin !
Zones humides
Captage des Eaux Pluviales du Tertre
Mission locale des trois Vallées
GERBER

Environnement 19

Syndicat des Eaux de Lavenelle
Sermaise Environnement
Encombrants
Conciliateur de Justice
SNCF - Direction de Paris-Rive Gauche

Etat civil 22

MAIRIE :

91530 SERMAISE-SOUS-DOURDAN

Directeur de la Publication :
HAUTEFEUILLE Le Maire

Secrétaires de Rédaction :
Gérard F. RYZIGER - M. MANSION

Photocomposition / Impression :
Atelier G.POTTIN

Tél. 01 64 94 05 86 - Fax : 01 64 94 07 52

Tirage : 1 150 exemplaires

EVENEMENTS 97

Anciens Combattants d'Algérie

Commémoration du 19 Mars



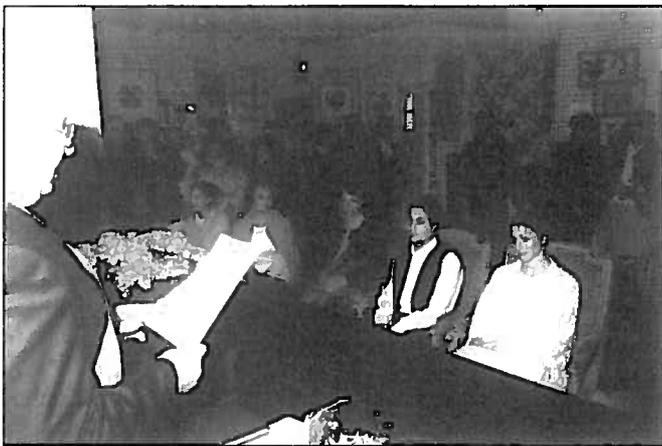
Fête de la Saint-Georges



Elle a commencé par le vide-grenier où toutes les générations sont venues commercer dans la bonne humeur. Le soleil était de la partie, mais le fond de l'air était bien frais.



Après la cérémonie, il y eu la remise de médailles du travail.



Melle Elsa BARONI Rosière 1997 était accompagnée de son cavalier.
Que d'émotions pour tout le monde.



Les majorettes "Les Papillons d'Oysonville" accompagnées de l'harmonie de St Chéron, ont prêté leur concours pour embellir cette fête.

Sur la place l'ambiance était chaleureuse. Comme à l'accoutumée, les Sarmates étaient là nombreux autour des manèges et des stands tenus par le Comité des Fêtes et des Associations.



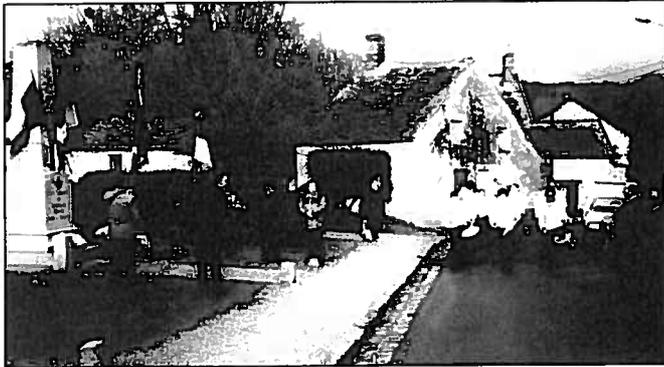
18 Août 1997 : Une Centenaire

La Commune a honoré Madame CHASSEIGNE, née Yvonne GUILLAUME dans le 11^{ème} arrondissement à Paris le 18 août 1997 et qui a passé toute sa vie à SERMAISE.

Pour cette cérémonie, une partie des 14 petits-enfants, 20 arrière-petits-enfants et les 2 arrière-arrière-petits-enfants étaient présents.



Cérémonie du 11 Novembre



Repas des Aînés



Comme d'habitude le repas des Aînés a eu son franc succès.

Médaille de la famille française

Mesdames, Messieurs, les Maires des Communes voisines,

Mesdames, Messieurs les Maires-Adjointes et Conseillers Municipaux,

Mesdames, Messieurs, chers Amis,

Aucune période n'est plus propice que la période des fêtes de Noël pour honorer la famille.

Ce soir, nous sommes rassemblés grâce à l'Union Départementale des Associations Familiales de l'Essonne (UDAF), représentée par sa Présidente, Madame HUC et à la participation généreuse de la Société NESTLE, pour la remise du Prix NESTLE 1997 à la famille PROVOST. Comme je le rappelais il y a tout juste un mois, le 15 novembre 1997, à l'occasion de la remise de la Médaille d'Or de la Famille Française à Monsieur et Madame PROVOST, de leur union sont nés sept enfants. Mais leur amour débordant, leur a fait adopter deux autres enfants, auxquels il faut rajouter les nombreux enfants, élevés par Madame PROVOST au titre d'Assistante Maternelle. Actuellement, 18 petits-enfants et 5 arrière-petits-enfants enrichissent leur vie familiale.

Je dirais ce soir simplement, comme ils ont fait de leur vie, toute la reconnaissance que nous devons à Pierre et Madeleine PROVOST et le plaisir que nous avons à les voir récompensés.

Le Maire



Prix NESTLE

Monsieur le Maire, Mesdames, Messieurs,

Je tiens à remercier toutes les personnes, ici présentes, qui ont bien voulu manifester leur sympathie aux membres de la famille PROVOST, ainsi que la Municipalité de Sermaise qui vous accueille ce soir, et la société NESTLE, généreuse marraine de la rencontre.

C'est de tout cœur, Madame et Monsieur PROVOST, que je me fais le porte-parole des UDAF de l'Ile-de-France pour vous exprimer notre admiration. Vos qualités, déjà distinguées par les Médailles de Bronze et d'Or de la Famille Française, le sont à nouveau par ce prix NESTLE, dont vous semblez avoir réuni toutes les conditions d'attribution et au-delà.

Vous avez eu 9 enfants qui vous ont donné 18 petits-enfants et 5 arrière-petits-enfants. Vous êtes actuellement à la retraite, vous Monsieur, après avoir exercé la profession de garde-rivière ; vous Madame, celle d'Assistante-Maternelle. Vous avez agrandi votre famille par l'adoption de deux enfants accueillis chez vous encore bébés.

L'éducation d'un enfant est une entreprise de longue haleine. Vous l'avez multipliée par 9 et vous avez réussi. Vos enfants témoignent d'une réussite familiale et professionnelle remarquable. Vous êtes un démenti vivant pour ceux qui considèrent que de nombreux enfants constituent un handicap !

C'est pour ce témoignage positif que nous sommes heureux de vous féliciter, de vous souhaiter beaucoup de joie auprès de vos enfants et petits-enfants. Profitez encore longtemps de votre retraite.

Et encore une fois, félicitations.

Mme J. HUC,
Présidente de
l'UDAF de
l'ESSONNE



Sortie des Aînés du 1^{er} Octobre

Cette sortie s'est déroulée par une très belle journée "printanière". Après avoir fait le tour des hameaux pour regrouper toutes les personnes désirant faire ce voyage, nous sommes partis pour Montargis, but de notre escapade.

Après environ 1 H 30 de route, nous nous sommes arrêtés pour prendre un copieux petit déjeuner.

A notre arrivée à Montargis, deux guides nous attendaient au Syndicat d'Initiative, pour effectuer une visite complète de la ville.

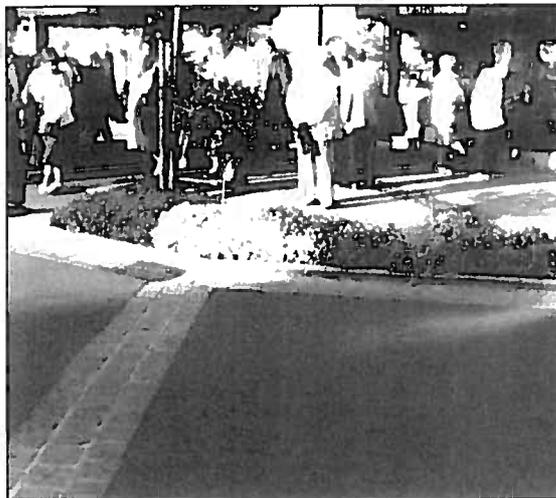
Située sur le Loing, elle possède un très joli château, une église gothique et un musée situé dans un cadre exceptionnel. Nous avons parcouru les nombreux canaux et le centre ville. Ensuite, notre guide nous a fait visiter l'église avec ses vitraux et ses statues, puis nous avons continué à parcourir les ponts et autres curiosités, sans oublier la spécialité du cru : les pralines.

Après que tout le monde se soit regroupé, le repas nous attendait à quelques kilomètres de Montargis, dans une très jolie auberge. Il s'est déroulé dans une excellente ambiance et notre chanteur local s'est joint aux musiciens présents, pour animer ce déjeuner.

Nous étions ensuite attendus dans un élevage de castors du Chili. Les propriétaires nous ont fait découvrir ces animaux méconnus et pleins de surprises. Peu de personnes, connaissent toutes les ressources que l'on peut tirer d'un tel élevage.

Tout peut être exploité dans le castor :

- la fourrure sert à la confection de vêtements,



- la viande à celle de conserves telles que pâtés, rillettes, ragoûts,
- les dents servent à la réalisation de bijoux,
- la graisse à la fabrication de savon.

Tout le monde a pu trouver dans le magasin artisanal des propriétaires, un souvenir à rapporter de cette journée.

Le retour s'est effectué dans la bonne humeur, malgré la fatigue qui nous habitait tous.

Comité des Fêtes

Février 97 Soirée Café-Théâtre à la Grange avec la Troupe "Les tréteaux ivres" de Forges-les-Bains : Vive succès !

Avril 97 Fête de la Saint-Georges

- Le Conseil a élu à la majorité Melle Elsa BARONI, Rosière de Sermaise 1997.
- Les forains étaient au rendez-vous ainsi que les majorettes "Les Papillons d'Oysonville" accompagnées par l'Harmonie de Saint-Chéron. Malgré le froid, nombreux sont ceux et celles qui sont venus les applaudir.
- Le Vide-Grenier, pour sa deuxième édition a eu également beaucoup de succès.

Septembre 97 Soirée Théâtre au Théâtre des Nouveautés à Paris : "Si je peux me permettre" et puis restaurant.

Novembre 97 Soirée Paëlla : Tout le monde a apprécié la Paëlla préparée par Monsieur GENTY, poissonnier à Saint-Chéron ainsi que le Disque-Jockey.

Nous attendons vos suggestions pour les prochaines festivités.



A.S.L.S.

A.S.L.S 96/97 en quelques chiffres : 269 Adhérents

MODERN JAZZ

Professeur : Christiane PARQUET - 160 h de cours
5 catégories en fonction de l'âge. Un spectacle de fin d'année à Dourdan avec plus de 300 spectateurs.

GYM TONIC

Professeur : Christiane PARQUET - 50 h de cours
Participation au spectacle de fin d'année à Dourdan.

GYM NATURE

Professeur : Françoise GORY - 60 h de cours
Plus de 250 km de randonnée pédestre avec des sorties d'une journée de 15/20 km .

Novembre : Villeconin, Soucy la Briche et les sentiers de St Chéron

Décembre : Traversée de Paris d'ouest en est avec les illuminations de Noël

Janvier : St Chéron - Le Marais

Avril : Dourdan et les sentiers de découverte

Juin : Barbizon, Fontainebleau

et en week-end pour 40/50 km

Octobre : Les Riceys près de Troyes

Mars : Chinon et ses environs

Avril : Jargeau - Sully sur Loire

DESSIN - PEINTURE

Professeur Christiane LEMEZ - 64 h de cours
Exposition à la Grange lors de la journée des Associations

YOGA

Professeur : Sabine FRIX - 90 h de cours

TENNIS DE TABLE

120 h d'entraînement dans toutes les catégories
50 rencontres Inter-Club (3 équipes adultes, 1 équipe jeunes)

500 Matches compétitions en 2 manches gagnantes
Participation aux critères A (UFOLEP-FFTT), B (UFOLEP)

KUNG FU

Bénévole : Didier AUBERT - 45 h de cours
Participation très remarquée à la fête de fin d'année à Dourdan

DANSES DE SALON / ROCK

Professeur : Nathaniel TREZON - 93 h de cours

MUSIQUE

Professeurs : Valérie LEBUGLE, Pascale POINCELET et Yannick BLONDEAU

350 h de cours particuliers en Piano, Guitare, Guitare électrique et Solfège

30 h de Jardin Musical pour les petits de 4 à 7 ans



ASLS 97 / 98

OUVERTURE DE DEUX NOUVELLES ACTIVITES :

- La poterie pour les enfants de primaire,
- Le dessin enfants : de 6 à 14 ans.

FERMETURE DES COURS DE ROCK ET DANSES DE SALON

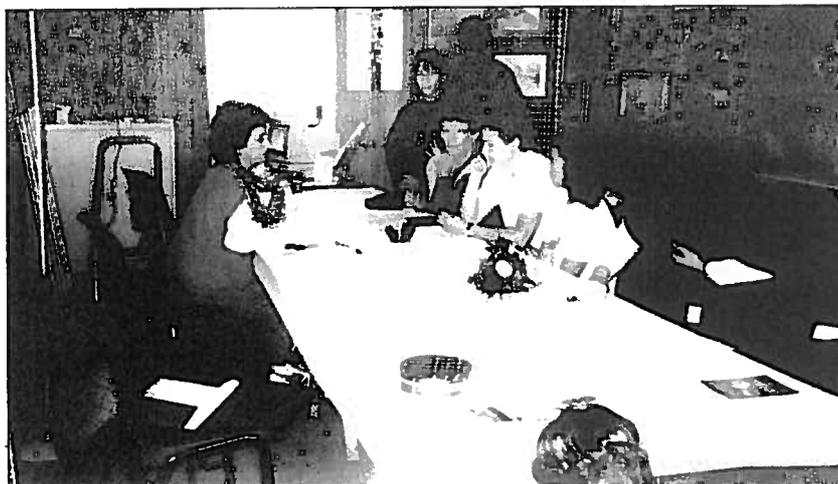
Bonne fréquentation des autres cours.
Nous vous proposons pour 98 :

- le 17 janvier : la soirée "galette" offerte aux membres de l'Association,
- le 14 mars : soirée dansante,
- le 29 mai : spectacle de fin d'année à la Salle des fêtes de Dourdan,
- le 20 juin : la fête de la musique.

Nous vous attendons nombreux à nos différentes festivités.

Forum des Associations

Pour la deuxième année consécutive, la Mairie a organisé son "Forum des Associations". Il a permis à tous ceux qui avaient "envie de bouger", de venir découvrir toutes les activités pratiquées dans les différentes Associations de la Commune. Tout le monde étant présent et ce fût comme l'année dernière, un vif succès.



En hommage à un instituteur

INSTITUTEUR DES ANNEES CINQUANTE : M. FLAGEL

Mme Flagel, aujourd'hui veuve et âgée de plus de quatre-vingts ans, a eu la gentillesse de nous confier un important document manuscrit de plus de 100 pages, représentant un travail énorme réalisé par son mari.

Dans les villages, jusqu'à une époque récente, tous les Instituteurs étaient aussi Secrétaires de Mairie. A ce titre, M. FLAGEL était donc au courant de tout ce qui concernait la Commune et nous a laissés de précieux renseignements et documents.

C'est ainsi qu'il écrit :

"Le Hurepoix est un nom très ancien puisqu'il était déjà connu au XIIème siècle.

Le nom de Sermaise serait d'origine Gallo-Romaine. Sermaise qui a appartenu au Pays des Carnutes, fût sans doute un poste de surveillance occupé par la tribu des Sarmates, sur la route de Lutèce à Chartres passant par Arpajon (autrefois Castrum), Saint-Evrout, Sermaise, Dourdan où se nouent quelques voies de communication.

Les divisions ecclésiastiques sont calquées sur celles de l'Empire Romain. Sermaise appartient au diocèse de Chartres, doyenné de Rochefort.

Le nom latin Sarmesia apparaît au XIIIème siècle. La localité a aussi porté le nom de Sérincourt (influence germanique) et au XVIème siècle : Sarmèse, Sergnès. En 1874, les habitants prononçaient souvent Sermaise (et ceci longtemps encore après). Plus tard se sont créés les hameaux :

- Mondétour (mau détour = mauvais détour) : à cause des virages très accentués,
- Le Mesnil (maison rustique, villa),
- Blancheface (Blanche fouasse = gâteau très blanc) : la Fouasse est une sorte de brioche,
- Monflich (autrefois Mont Félix)."

Revenons à 1954, date à laquelle commence le document de M. Flagel. Il notait alors, que Sermaise avait 506 habitants, dont 38 enfants à la Maison de Rééducation de la S.N.C.F. et 4 étrangers ... (Blancheface : 125, Le Mesnil : 80, Monflich : 22, Mondétour : 20).

L'agriculture se composait de :

- 28 exploitations agricoles (propriétaires et fermiers),
- 28 épouses travaillant à la ferme,
- 13 adolescents de 15 à 20 ans,
- 13 anciens agriculteurs (ascendants),
- 11 anciennes agricultrices,
- 12 parents, frères ou sœurs,
- 26 ouvriers agricoles permanents,
- 6 ouvrières agricoles.

L'agriculture occupait alors 137 personnes. Avec les saisonniers et les professions rattachées à l'agriculture (jardiniers, maréchal-ferrand, charron, etc ...), on arrivait à 175 personnes.

Quant à la population non agricole, elle se répartissait comme suit :

Population active :

- 19 ouvriers non spécialisés : (manœuvres, terrassiers, etc...),
- 23 ouvriers spécialisés : (ajusteurs, mécaniciens, électriciens),
- 5 employés de bureau : (dactylos, secrétaires),
- 3 employés de commerce : (vendeurs, représentants etc ...),
- 15 employés S.N.C.F. : (compris le personnel de la Maison de Rééducation),
- 8 fonctionnaires communaux ou travaillant en dehors de la Commune,
- 4 commerçants : (épiciers, marchand de vins, coiffeur) (le coiffeur ouvrait son salon trois jours par semaine et allait coiffer à domicile les autres jours)
- 1 entrepreneur de maçonnerie,
- 2 industriels : (usine de la Mercerie et de la Rachée),
- 4 professions diverses : (artiste peintre, ingénieur, chimiste, etc ...),
- 7 gens de maison : (hommes à tout faire, femmes de ménage),
- 4 chauffeurs : (d'entreprises et de maisons bourgeoises),
- 13 ouvriers du bâtiment : (maçons, menuisiers, peintres),
- 11 apprentis de 15 à 18 ans : (professions diverses),
- 5 jeunes gens et jeunes filles (poursuivant leurs études),

Population non active :

- 36 ménagères : (femmes au foyer, ne travaillant pas au dehors),
- 11 retraités divers : (S.N.C.F., P.T.T., etc ...),
- 6 rentiers : (anciens commerçants, industriels),
- 154 enfants de 0 à 14 ans, (copie intégrale des statistiques décrites par M. FLAGEL)



Chemins ruraux : En 1894 la Commune de Sermaise était sillonnée par :

- 48 chemins ruraux larges de 1 à 4 m et d'une longueur totale de 40 km,
- 16 sentiers d'un mètre faisant environ 5 km à travers bois.

Electrification :

Les travaux commencèrent en octobre 1927. Sur les 133 maisons recensées en 1926, seuls 64 logements furent abonnés (il y avait trois transformateurs : Sermaise, Blancheface, Monflix).

En 1954 une dizaine de maisons s'éclairaient encore au pétrole.

Toujours en 1954, la majorité des foyers possèdent un fer à repasser électrique, une bouilloire ou un réchaud, un poste de T.S.F., quelques radiateurs électriques, aspirateurs, cireuses. Il y a une dizaine de frigidaires, 5 machines à laver, 12 salles de bains équipées d'un chauffe-eau électrique et deux postes de télévision.

Le courant électrique passe parfois de 220 volts à 250, 270 et même à 300 volts et s'en suivent alors quelques dégâts sur les appareils électriques

Adduction d'eau :

Le 13 juillet 1912 on décide la remise en état du puits de Blancheface au fond duquel le puisatier Dutilleux trouva la mort en le creusant le 14 mai 1888.

Ce seul puits muni d'un manège à cheval et d'une pompe à bras, d'une profondeur d'environ 63 mètres était hors service.

Le 5 mars 1922 devant l'incertitude qu'il y avait à procéder à la réfection de ce puits et devant le prix très élevé d'un tel travail qui aurait été suivi de son approfondissement par forage tubé, la municipalité de Sermaise avait envisagé la possibilité d'utiliser une source de la vallée de l'Orge : la célèbre source de la Rachée, alimentant une usine, et d'un débit supérieur à 2 litres à la seconde. Après examen on s'est aperçu que l'on ne pouvait pas songer à la capter économiquement. Il aurait fallu l'acheter à l'usinier ou l'acquérir par voie d'expropriation et, en outre, indemniser tous les ayants droits d'aval, créer un périmètre de protection d'assez grande étendue que la Commune aurait dû acheter.

Le 28 mai 1931 on creusa un puits au lieudit "Le Clos Sanguin" de 38 mètres de profondeur qui alimentera deux réservoirs : l'un entre Sermaise et Mondétour et l'autre à Blancheface.

Le 11 août 1934 on décide à nouveau de remettre en route le puits de Blancheface. Il sera utilisé jusqu'à la mise en exploitation du réseau d'adduction d'eau, dont les travaux commencèrent en 1941 et se terminèrent en 1948 seulement. Mis à part la Fête de la Saint-Georges avec l'élection de la Rosières, la Fête de la Nativité du 8 septembre avec la distribution des prix et le spectacle donné par les enfants, qui ont laissé des souvenirs très drôles, on retrouve surtout dans la mémoire collective de Sermaise, des histoires de catastrophes telles que : l'histoire des Frères Rabourdin guillotins sous la Terreur, le puits de Blancheface avec un puisatier enseveli, la peste, les incendies, des inondations, un squelette très ancien dans un souterrain etc

Mais, peut-être existe-t-il, cachées dans un grenier quelques anecdotes drôles. Et si le passé de Sermaise donnait envie aux descendants des vieilles familles de Sermaise de devenir conteurs de souvenirs gais ?

Mais pour continuer dans les informations importantes, détaillées et parfois étonnantes, car 1954 n'est tout de même pas si loin, remontons à nouveau dans le temps et reprenons le texte de M. FLAGEL concernant deux inondations !

Orage de 1774 :

"Un petit ruisseau à Sermaise fût gonflé par la grande quantité d'eau qui se précipitait comme un torrent du haut des montagnes. Il rompit toutes les digues jusqu'à 12 pieds de hauteur. Huit maisons furent entraînées. On voyait les malheureux flottant comme sur une mer en courroux, cherchant à se raccrocher. Une femme a péri malgré les efforts désespérés tentés par son mari pour la sauver ainsi qu'un de leurs enfants. Deux autres enfants furent retrouvés deux jours après.

La prairie était couverte de meubles : tables, chaises, lits. L'alarme, la terreur étaient générales.

Villeconin connut le même désastre mais il n'y eut pas de morts à déplorer. L'eau monta à 8 pieds dans l'Eglise.

Dourdan fût épargné. Il y eut quelques nuées sur les Granges et de la grêle dans la vallée".

Orage affreux :

"4 juin 1780. A Sermaise (Almanach de Seine et Oise. Une partie notable du village fût submergée et détruite. Cinq personnes périrent. Les nommés Blot et Beaumont se firent remarquer par leur courage et leur dévouement à toute épreuve. Ils sauvèrent la vie de 17 personnes et obtinrent pour récompense une somme d'argent et une médaille d'honneur.

Les Anciens de Sermaise prétendent que cette inondation a comblé la vallée d'au moins 1m 40. L'Eglise qui a dû être bâtie au niveau du sol, est aujourd'hui en contrebas de 1m 20 environ. On peut encore voir une pierre avec une marque indiquant le niveau d'eau".

Une nouvelle inondation eut lieu en 1825. Nous ne savons rien de plus la concernant.

En respectant le mot à mot, on a vraiment l'impression de lire le scénario d'un film de Science fiction. Imaginer dans les prairies du village des meubles flottants, demande un réel effort d'imagination, mais tous les Anciens ont entendu parler de ces inimaginables inondations et ont transmis ces récits de générations en générations. Ce qui est certain c'est que l'Eglise est réellement en contrebas. Mais peut-être qu'en 2050, les habitants de Sermaise auront du mal à croire, qu'un certain Février 1979, le village, les hameaux ont été bloqués en à peine deux heures, par une exceptionnelle tempête de neige avec des congères se dressant comme de véritables murs. Et pourtant c'est arrivé. Ce sont souvent ceux qui se sont installés depuis seulement quelques années à Sermaise, parfois à la suite d'un coup de cœur, qui s'intéressent le plus au passé de ce village. Et lorsqu'ils ont envie, comme M. FLAGEL, de mettre par écrit leurs observations à la suite de recherches, ou simplement en demandant aux anciens de raconter, en espérant peut-être qu'un jour quelqu'un s'y intéressera, même par hasard..... pour reproduire quelques courts extraits. Mme FLAGEL fera peut-être, un jour, éditer le texte complet. Espérons-le.

M.FLAGEL, est arrivé à Sermaise en 1935. Il n'y avait qu'une seule classe de 65 élèves, du Cours Préparatoire au Certificat d'Etudes !

Mme FLAGEL est devenue Institutrice à Sermaise après création d'une deuxième classe.

Ils ont vécu et enseigné à Sermaise pendant plus de vingt ans. Ils sont encore une vingtaine et peut-être plus, de leurs anciens élèves à habiter la Commune.

SPORTS & LOISIRS

Football club de Sermaise

Les dirigeants de SERMAISE tiennent à remercier toutes les personnes qui ont apporté leur soutien à notre Club :

- nos supporters, par leur présence permanente,
- nos sponsors par leurs dons matériels ou financiers : l'U.C.E. (Union Chimique Européenne) de SERMAISE, la Cave du Gourmet, l'entreprise d'électricité générale FERNANDEZ, la pizzeria CLAUDIA.

CATEGORIE JEUNES

Nous continuons à progresser, et cette année, nous offrons à nos jeunes footballeurs de talent, quatre catégories :

- débutants : nés entre le 01.01.1989 et le 31.12.1990,
- poussins : nés entre le 01.01.1987 et le 31.12.1988,
- benjamins : nés entre le 01.01.1985 et le 31.12.1986,
- moins de 13 ans : nés entre le 01.01.1984 et le 31.12.1985.

Ils sont maintenant plus de 65 à fouler l'herbe de notre terrain. Tous les jeunes sont inscrits dans des compétitions officielles ; leurs débuts en compétition sont satisfaisants. Nous souhaitons les faire progresser, au cours de cette année.

Ils sont toujours encadrés bénévolement et efficacement par :

- Christophe COEURET pour les débutants,
- Olivier GOUPILLON et William SZYMANSKI pour les benjamins,
- Marc NOEL et Michel BENSIMON pour les poussins,
- Alain FOURET et Pascal POLVENT pour les moins de 13 ans.

CATEGORIE SENIORS

Une équipe de vétérans, encadrée par Alain FOURET, a été créée. Elle est composée d'une vingtaine de personnes venant renforcer l'effectif de nos jeunes seniors évoluant en CDM (Championnat du Dimanche Matin). Notre équipe CDM (22 joueurs) est encadrée par une nouvelle équipe : Gérard BESSE, Bernard DROMACQUE et notre Président Michel ROUSSEL.

Notre Club aujourd'hui possède un effectif de plus de 100 personnes, aussi souhaitons nous vivement, pour le plein épanouissement de nos jeunes, que des personnes supplémentaires aimant leur contact, viennent grossir nos rangs pour mieux les encadrer.

Pour tous renseignements, vous pouvez nous contacter : • Michel ROUSSEL, Président : 01.64.59.31.47
• Alain FOURET, Responsable des Jeunes : 01.64.59.53.76

Club de l'amitié

La Commune adhère maintenant depuis plusieurs années à la Fédération des Aînés Ruraux d'Ile-de-France. A Sermaise, nous sommes entre vingt-cinq et trente adhérents, adhérentes selon les années. Nous formons deux groupes auxquels nous proposons des activités différentes :

- l'un se réunit Salle Paul Blot tous les jeudis après-midi pour jouer à la Belotte, au Scrabble, au Nain Jaune etc. etc.,
- l'autre chaque année, entre septembre et juillet se retrouvent, aux Granges-le-Roi, à Saint-Chéron ou à Sermaise.

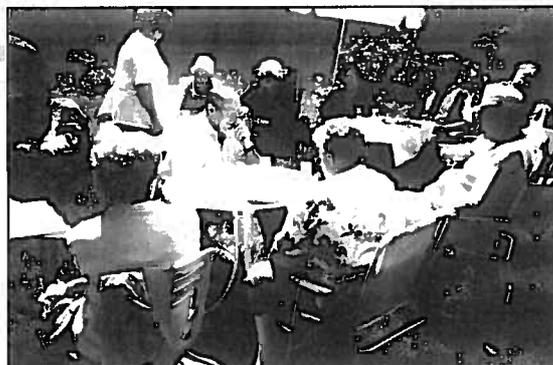
En septembre 1998, le Groupe des activités manuelles se retrouvera à Saint-Chéron. Des animatrices bénévoles (parfois des animateurs) nous montrent leur savoir faire en travaux manuels, toujours un vendredi après-midi, en moyenne deux fois par mois. Les activités s'arrêtent pendant les vacances scolaires, les retraités étant souvent ces jours là occupés avec leurs petits enfants.

Deux réunions par an ont un caractère particulier, puisque nous faisons appel à cette occasion, à des talents extérieurs :

- pour la conférence médicale, à par un médecin qui aura à traiter cette année comme sujet : le "stress". Cette conférence aura lieu aux Granges-le-Roi, le **vendredi 28 février 1998 à 14h** dans la Salle Communale. Vous êtes tous invités. L'entrée est gratuite.
- pour la réunion culinaire, c'est un pâtissier qui nous a dévoilé le 19 décembre, l'art de ne pas rater une bûche de Noël !

Pendant le 1^{er} semestre 1998, nous avons prévu de refaire des masques avec des plumes, des petits bancs en bois (rembourrage, recouvrement, cloutage), peinture sur soie (guta), des petites vitrines et nous terminerons par un pique-nique à Etampes, le vendredi 12 juin 1998 (les plus courageux et courageuses commenceront par une longue promenade).

Si le groupe du vendredi se renouvelle et s'agrandit un peu chaque année, car on vient nous rejoindre de Dourdan, Sonchamp, Richarville et même Méréville, le groupe des joueurs de cartes du jeudi est pratiquement le même depuis plusieurs années, et 1997 n'ayant pas épargné les santés de plusieurs d'entre nous, les réunions se faisaient parfois en petit nombre. Si vous êtes libres le jeudi après-midi, venez nous rejoindre Salle Paul Blot (en face de l'Eglise).



A.S.A.E.P.



Association Sermaise pour l'Amitié Entre les Peuples

Siège social : Mairie de SERMAISE - 91530 SERMAISE

Pour sa deuxième année d'existence, l'A.S.A.E.P. a continué ses activités principales avec de la réussite sur certaines et peu d'avancement pour d'autres projets.

Le jumelage avec le Québec n'a pas beaucoup évolué malgré le passage de 2 familles de Sermaise à Saint-Basile. Il faut noter la situation particulière de cette ville qui comprenait deux entités : la paroisse et la municipalité. Or en 1997, elles ont décidé de fusionner, ce qui implique : élections, nouvelles organisations, etc.... et de ce fait, rend peu propice un jumelage.

Les contacts ne sont pas rompus, et nous espérons qu'au printemps, ou en été, plusieurs familles pourront passer plusieurs jours hébergés par des familles de Saint-Basile.

Le jumelage avec l'Irlande est à l'étude. Nous avons reçu un dossier à ce sujet.

L'arrivée au Mesnil de ressortissantes irlandaises, va nous faciliter la tâche.

Par contre l'A.S.A.E.P. a connu le succès lors de 4 manifestations :

■ le 3 janvier 1997 : Soirée Irlandaise

Le programme comprenait de la musique de folklore irlandais, des danses traditionnelles, des projections de diapositives, avec le concours de Stève Mc Sweeney, de sa fille Stephany, du Groupe irlandais CRAZY, de Philippe Nicolino et Patrick Chorlet, du Groupe MILLE SABORDS. Malgré un temps déplorable, la soirée fut une réussite vu le nombre de spectateurs.

■ Le 19 avril 1997 : Soirée Cabaret

Le programme de cette soirée a été le suivant :

- en première partie : le Groupe CHEMIN BLEU, avec Nadia et ses deux guitaristes Michel et Clément, aidé par Colette a interprété avec brio de nombreux chants,
- en deuxième partie : nous avons prévu une surprise. Un chanteur Québécois Michel Mc Lean, installé depuis peu à Blancheface, a bien voulu nous faire une démonstration de son talent,
- en troisième partie : quelques acteurs de la Compagnie du VERSEAU de Saint-Chéron nous ont interprété brillamment une nouvelle version d'une Fable de La Fontaine et un extrait de la pièce "Les dames du jeudi",
- en quatrième partie : une soirée dansante a clôturé cette réunion qui a eu un succès mérité.

■ Le 19 novembre 1997 :

Suite au succès de cette démonstration, la soirée fut entièrement animée par Michel Mc Lean. Pendant 2 heures 1/2, il a charmé son public, toutes générations confondues, créant une ambiance conviviale malheureusement trop rare. Une soirée dansante a clôturé cette manifestation inoubliable.

■ Les 13 et 14 décembre 1997 : week-end à Strasbourg préparé par notre compétent Secrétaire.

Les 23 participants ont pu admirer les avenues illuminées ainsi que des monuments. Une foule dense déambulait entre les stands artisanaux de cadeaux de Noël. Tous, malgré la fatigue et la pluie du dimanche 14, sont revenus enchantés de cette première sortie en commun, en espérant que cette expérience réussie se renouvelle.

L'A.S.A.E.P. a plusieurs projets pour 1998. Nous vous les énumérons succinctement :

- Voyage de quelques familles à St Basile (Province du Québec) : fin de printemps-été,
- Possibilité de louer un cottage en Irlande,
- Participation d'une chorale québécoise à la fête de la Musique le samedi 20 juin,
- Week-end de fin d'année.

Des précisions sur ces projets seront communiquées à tous ceux que cela intéresserait.

Correspondance à adresser : 1, Rue Jourdain, Le Mesnil - 91530 SERMAISE - Tél. : 01.64.59.96.21 - Fax : 01.64.59.34.93



Tennis club - TCS 91

Président : M. BATARD 01.60.80.53.16
Badges et licences : M. BERTRANET 01.69.59.40.36
Compétition : G. MADEC 01.64.59.93.33
Ecole de Tennis,
cours Adultes : P. ZIMMERMANN 01.64.59.46.55

ACTIVITES POUR LES JEUNES :

1. Ecole de Tennis de 5 à 16 ans
 - a) Pédagogique Mini-Tennis pour les 5-7 ans,
 - b) Initiation et perfectionnement de 8 à 16 ans,(les mercredis et samedis après-midi sauf pendant les vacances scolaires)
2. Stage intensif pendant certaines vacances scolaires (Février, Pâques, Été)
3. Rencontres Inter-Ecoles, Tournoi interne du Club.

ACTIVITES POUR LES ADULTES

1. Cours le samedi après-midi par module de 5 heures, (le soir sur demande - 3 jours minimum)
2. Championnat Inter-Clubs au printemps et en automne, (Equipe Senior-Dame, Senior-Homme et Vétérans-Hommes)
3. Tournoi interne (juin) homologué FFT pour les Hommes, ouvert à tous les licenciés de TSC 91.

L'ensemble des membres du Bureau et moi-même, vous présentons nos meilleurs vœux pour la nouvelle année et nous nous tenons à votre disposition pour répondre à toutes vos questions et vous faire partager notre passion du Tennis .

Tennisement votre.....

ECOLES

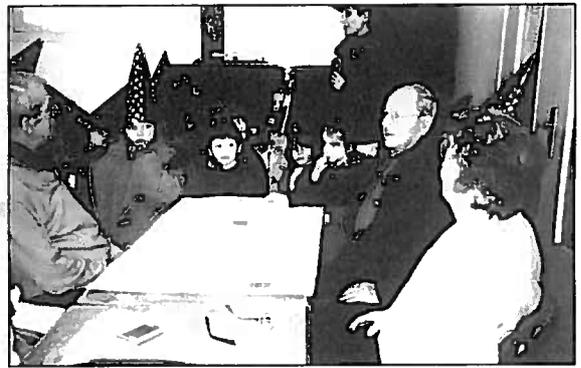
Ecole maternelle

97, voilà une année bien remplie avec beaucoup de projets réalisés dans la joie et la bonne humeur.

Les Parents se sont investis dans la BCD, le Carnaval, le "Cross" et la Course des Parents, le Rallye des Familles, la Fête de fin d'année et ses saucisses-frites et aussi et surtout, dans "Le Raid Aventure" avec les Grands et les Moyens de l'USEP : 36h non-stop dans un esprit de solidarité pour les enfants hospitalisés.

Il y eu bien sûr beaucoup d'expériences en classe comme le jardinage, la cuisine et l'informatique.

Cette année l'équipe enseignante et les 75 enfants répartis en 3 classes, espèrent bien renouveler ces expériences et en vivre d'autres comme la visite des Sorcières dans le Village et celle au Club du 3ème âge. Voilà des contacts enrichissants pour grands et petits.



Ecole élémentaire

TELETHON

Le vendredi 5 Décembre, Madame Baldine est venue à l'Ecole Elémentaire pour faire une fresque avec les enfants. Celle-ci avait pour titre l'espoir et était composée de 212 petites mains (106 x 2 !) assemblées en forme de cœurs. Les Parents, venus regarder l'œuvre, ont été généreux (1.150 F) et nous les en remercions. A l'année prochaine !



Cantine Scolaire

Repas à thème à la Cantine scolaire



CLASSE DE NEIGE 97

Dimanche, à 10h30, nous sommes allés louer des raquettes au magasin de sport. Ensuite, nous sommes allés au télésiège et nous sommes montés au sommet du Mont Lachat. Nous avons enfilé nos raquettes et nous avons suivi Lulu.

Nous avons pris le chemin de La Palette qui mène au Mont Bisanne. Là nous avons vu des traces d'animaux, puis nous avons pique-niqué et avons fait demi-tour. Nous avons fait de grandes glissades et certains ont aperçu des chamois. C'était super !!!

LA SOIREE SURPRISE

Le dernier samedi, après le goûter, nous sommes allés nous préparer pour la soirée surprise. La seule chose qu'on nous avait demandé c'était de nous "faire beaux" !

Vers 19 heures, il a fallu descendre dans la classe. Là il y avait un buffet froid avec de la charcuterie et des salades. Nous nous sommes servis et nous avons dansé.

C'était la surprise : boum et repas froid ! Au dessert, Martin et Sophie ont soufflé les bougies pour leur anniversaire et ont reçu une peluche en cadeau.

Nous avons encore dansé et vers 22h30 nous sommes allés nous coucher bien éternés !

Noël de la Mairie

Mardi 9 Décembre 1997, c'était Noël avant l'heure ! Toute l'Ecole Elémentaire allait voir "Hercule" au cinéma de Dourdan. Une fois les enfants installés, la séance commençait avec Pluto et ses amis les chats.

Ensuite, chansons, couleurs et rêve au programme : Hercule, Pégase et leurs amis et ennemis apparaissaient sur l'écran. Rires et commentaires ont ponctué le film, et à la sortie, tout le monde était content !

FINANCES COMMUNALES 96/97

Comptes Administratifs 1996

(Résultat de clôture)

Les chiffres représentent la réalité par rapport aux prévisions qui font l'objet des Budgets primitif et supplémentaire.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES		RECETTES	
Denrées et fournitures	424.249,16 F	Produits de l'exploitation	1.105.018,14 F
(Carburant, combustible, fournitures, voirie, bureau)		(Taxe OM, cantine scolaire)	
Frais de personnel	1.565.324,14 F	Produits domaniaux	114.950,00 F
(Personnel et charges sociales)		(Concessions, locations)	
Impôts et taxes	12.775,72 F	Produits financiers	50,00 F
(Impôts fonciers, vignettes)		(Revenus des titres et des rentes)	
Travaux et services extérieurs	861.690,79 F	Recouvrements et subventions	617.886,67 F
(Réseaux, matériel, outillage, énergie, assurances)		(Participations d'autres collectivités)	
Participations et contingents	1.592.268,95 F	Dotation de l'état	1.018.216,00 F
(Aide sociale, SIVOM, SICTOM, Syndicat des eaux, Transport scolaire)		(Dotation de fonctionnement, instituteurs, décentralisation)	
Allocations et Subventions.....	260.842,00 F	Impôts indirects	248.965,55 F
(Subventions aux Associations locales, CCAS, caisse des écoles)		(Droit de mutation, Taxes sur l'électricité)	
Frais de gestion générale.....	334.453,71 F	Contributions directes	2.941.913,00 F
(PTT, cotisations, documentation, indemnités Maire et Adjoints)		(TA, TFB, TFNB, TP, autres compensations)	
Frais financiers	606.387,56 F	Produits exceptionnels	3.795,57 F
(Intérêts d'emprunts)		Produits antérieurs	503.589,15 F
Titres annulés	6.421,18 F	Total	6.554.384,08 F
Prévision autofinancement.....	633.118,89 F	EXCEDENT DE	
Brut Section Investissement.....		FONCTIONNEMENT :	256.851,98 F
TOTAL	6.297.532,10 F		

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES		RECETTES	
Remboursements d'emprunts.....	526.959,10 F	Autres participations	169.255,80 F
(Capital)		(TLE, FCTVA, dotation équipement)	
Acquisition matériel mobilier	66.621,55 F	Subvention	54.531,00 F
(Incendie, scolaire, administration)		(état, département, région)	
Travaux de bâtiment	423.581,11 F	Produits antérieurs	754.653,83 F
Travaux de voirie et réseaux	460.479,62 F	Autofinancement brut	633.118,89 F
Total	1.477.641,38 F	Total	1.611.559,52 F
		EXCEDENT D'INVESTISSEMENT : 133.918,14 F	
		Le compte administratif de l'année N est publié l'année N + 1	
		Exemple :	
		CA 96 publié et voté en 97 avant le 30.06.97	

EVOLUTION DES TAUX D'IMPOSITION DE LA COMMUNE

%	1993	1994	1995	1996	1997
TAXE D'HABITATION	11	11,33	11,33	11,33	11,53
TAXE FONCIER BATI	11	11,33	11,33	11,33	11,53
TAXE FONCIER NON-BATI	51	52,53	52,53	52,53	53,46
TAXE PROFESSIONNELLE	13,5	13,5	13,5	13,5	13,74

Ce tableau indique que la pression fiscale a progressé de 1,78%.

Budget 97 (Budget PRIMITIF et SUPPLEMENTAIRE)

Prévision de dépenses et recettes en fonctionnement et investissement pour 1997. La présentation change en raison du passage de la Norme comptable M12 à M14.

FONCTIONNEMENT : 6.654.148,68 F

DEPENSES	%	RECETTES	%
1 Charges à caractère général ... 1.579.458,11 F	23,73	1 Ventes de produits 521.372,40 F	7,84
2 Charges de personnel 1.670.322,34 F	25,10	2 Impôts et taxes 3.837.031,35 F	57,66
3 Autres charges de gestion 2.037.098,28 F	30,61	3 Dotations et participations 1.849.806,45 F	27,80
4 Charges financières 771.111,09 F	11,59	4 Autres produits de gestion courante 185.788,00 F	2,80
5 Charges exceptionnelles 20.151,00 F	0,31	5 Produits financiers 550,00 F	0,00
6 Dépenses imprévues 48.008,42 F	0,73	6 Produits exceptionnels 2.748,50 F	0,04
7 Prévision d'autofinancement de la Section d'investissement .. 527.999,44 F	7,93	7 Produits antérieurs..... 256.851,98 F	3,86

INVESTISSEMENTS : 5.504.073,99 F

DEPENSES	%	RECETTES	%
1 Frais d'études 80.000,00 F	1,45	1 Produits antérieurs 133.918,14 F	2,43
2 Acquisition matériels 40.960,01 F	0,74	2 Cession immobilisations en cours 136.345,54 F	2,48
3 Travaux de bâtiment/voirie ... 1.079.261,47 F	19,61	3 Autofinancement brut 527.999,44 F	9,59
4 Remboursements emprunts ... 4.034.023,33 F	73,30	4 Dotations, fonds et réserves 269.948,19 F	4,90
5 Dépenses imprévues 269.829,18 F	4,90	5 Subventions d'équipement..... 349.494,00 F	6,36
		6 Emprunt..... 500.000,00 F	9,08
		7 Renégociations emprunts 3.586.368,68 F	65,16

En 1997, nous avons renégocié l'ensemble de nos prêts avec deux objectifs :

- Profiter des meilleurs taux d'intérêts actuels. En effet la plupart de nos prêts était en moyenne entre 9 et 10%
- Améliorer notre trésorerie en optant pour des remboursements réguliers, la plupart des échéances de remboursement est mensuelle maintenant.

Les gains de cette opération nous a permis de gagner 500.000,00 F sur les prêts renégociés pour 1997 à 2001.

La rubrique concernant l'analyse de la section de fonctionnement et d'investissement du CA 96 a été supprimé cette année.

EVOLUTION DE LA SURTAXE D'ASSAINISSEMENT

F/M ³	1994		1995		1996		1997	
	1	5,48	5,48	5,48	5,48	5,48	5,48	5,48

Cette surtaxe s'applique à chaque mètre cube d'eau consommée. C'est une ligne spécifiée sur votre facture d'eau. Ces moyens financiers permettent de gérer le service d'assainissement de la commune.

Le SIVOM du Canton de Saint-Chéron

Le Syndicat Intercommunal à Vocations Multiples du Canton de Saint-Chéron gère plusieurs activités dont :

● la piscine de Breuillet

où l'équipe des Maîtres-Nageurs-Sauveteurs enseigne à vos enfants la natation. Le SIVOM applique le programme défini par l'Education Nationale, à savoir, l'apprentissage de la natation réparti sur trois ans : CP, CE1, CE2.

La piscine accueille le public en dehors des heures scolaires. A votre disposition : une "salle de remise en forme" comprenant un matériel de sport adapté : 2 bancs d'UVA, 2 saunas, 1 hammam. Plusieurs fois par semaine, un Maître-Nageur-Sauveteur, donne des conseils aux utilisateurs. Renseignez-vous au : 01.64.58.56.56.

Des tickets d'entrée unitaire, ou des forfaits semestriels (6 mois de date à date) vous sont proposés. Les tarifs sont évolutifs. Ils sont fixés au 30.09.97 comme suit :

		Entrée Individuelle	Carte de 10 entrées	Abonnement semestriel	
PISCINE	SIVOM Adultes	16 F	120 F	500 F	
	ENFANTS moins de 15 ans	12 F	80 F	400 F	
	ETUDIANTS moins de 25 ans et 3ème âge	15 F	100 F	450 F	
	Communes extérieures au SIVOM	20 F	160 F	600 F	
FORFAIT COMPLET	UVA	45 F	400 F		
	SIVOM Adultes	55 F	500 F	1.000 F	
	ETUDIANTS moins de 25 ans et 3ème âge	50 F	450 F	850 F	
	Communes extérieures au SIVOM	65 F	600 F	1.300 F	
		1 SEMAINE	2 SEMAINES	1 MOIS	SEMESTRE
Cocktail de santé pour Adultes	SIVOM	305 F	470 F	760 F	
	Ext SIVOM	325 F	510 F	840 F	
Cocktail aquatique Enfants	SIVOM	205 F	370 F	660 F	
	Ext SIVOM	225 F	410 F	740 F	
Salle, Hammam, Sauna	SIVOM				600 F
	ETUDIANTS moins de 25 ans et 3ème âge				475 F
	Ext SIVOM				750 F

VOIRIE

Le programme d'entretien des voies communales souscrit en 1990 auprès du Conseil Général, s'est achevé cette année par 5.900 mètres linéaires de gravillonnage et d'enrobé :

1. Enrobé et trottoirs (réalisation SACER)

MONTFLIX : Rue des Bienvenus, **101.540 F HT**

2. Gravillonnage à l'enduit (réalisation SCR) **207.957 F HT**

- CV1 de BLANCHEFACE à MONTFLIX,
- CV3 de MONDETOUR à SERMAISE,
- Route de VILLENEUVE,
- SERMAISE : de la D 116 au pont du Tertre, Rue des Sarmates, Chemin des Buttes, Rue des Roseaux, Rue du Pont de Bois,
- MONDETOUR :
Rue de l'Amiral de Graville,
- BLANCHEFACE :
Rue de la Chapelle, Rue de la Forge, Impasse des Gâtines, Rue de l'Abreuvoir,
- LE MESNIL :
Impasse Jourdain, Rue des Brosses, Rue Marebelle, Rue de la Petite Mare, Rue du Clos Goury.

TOTAL **309.497 F HT**
Subvention du Département **89.754 F HT**
A la charge de la Commune **219.743 F HT**



Aménagement de la RD 148

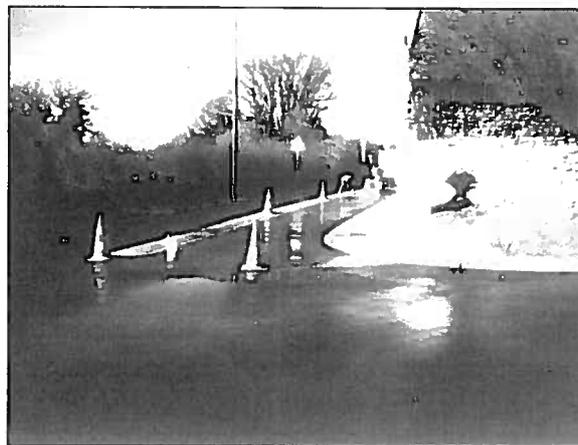
(Traversée de Montfrix)

Cette opération a pour but de ralentir la circulation au niveau du carrefour et de sécuriser les piétons.

Les travaux ont porté sur :

- Enrobé bitumeux,
- Création d'îlots pavés,
- Pose de trottoirs,
- Marquage au sol,
- Plantation d'une haie.

Coût 500.000 F HT
financés en totalité par le Département.



Plan d'Occupation des Sols (P.O.S)

AVIS AU PUBLIC - ENQUETE PUBLIQUE DU PLAN D'OCCUPATION DES SOLS

Par arrêté n° 01.1998 du 6 janvier 1998, le Maire de SERMAISE a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le Plan d'Occupation des Sols publié le 4 décembre 1997.

A cet effet, M. POYETON Jean, domicilié à DOURDAN 91410, 4, Boulevard des Alliés a été désigné Commissaire-Enquêteur.

Il a reçu en Mairie le 26 janvier de 9h à 12h, le 20 février de 9h à 12h et le 27 février de 14h à 18h.

Pendant la durée de l'enquête, les observations ont été consignées sur le registre déposé en Mairie.

Après conclusion du Commissaire, le dossier sera transmis aux services de la Préfecture pour approbation.

Le Maire, Gérard HAUTEFEUILLE

Aménagement de la RD 116 : Enfin !

Depuis de nombreuses années, le Conseil Municipal alerte les autorités départementales, afin de trouver une solution d'aménagement de sécurité aux abords de la gare SNCF.

C'est maintenant chose faite puisque le projet va voir sa réalisation au printemps 1998.

Cette opération est entièrement financée par le Conseil Général.

Espérons maintenant une solution rapide pour la traversée de SERMAISE !

Zones humides

La Commune de SERMAISE possède des espaces constitués de marais et de bois humides répertoriés en ZNIEFF et approuvé par l'Assemblée Départementale du 30 mars 1993. Elles sont situées en fond de vallée aux lieux dits : "la Prairie de Sermaise", "les Roseaux", "l'Aunaie Coquet" et "les Prés de la Mercerie" représentant une superficie de 27 hectares.



Ces zones humides constituent un patrimoine qu'il convient de protéger. Elles remplissent des fonctions de régulation des écoulements en période de fortes précipitations, sont de précieux lieux de vie et de reproduction pour certains poissons, mais surtout pour les oiseaux d'eau.

Depuis 1996, un Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) de Seine-Normandie est un moyen d'aménagement du territoire et permet la sauvegarde de notre patrimoine.

Captage des Eaux Pluviales du Tertre

Pour mettre fin au ruissellement d'eaux pluviales entraînant d'importantes quantités de sable aux abords de la ligne SNCF, il a été créé un bassin de retenue près de la Ferme du Tertre.

Ces eaux ainsi captées s'infiltrent naturellement dans le sol sableux.

Coût de l'aménagement

74.200 F HT

Subventions : Agence du Bassin,

Département, Etat 40.000 F HT

A la charge de la Commune

34.200 F HT



Mission locale des trois vallées

La Mission Locale des Trois Vallées (ML pour la suite du texte), est une Association Inter-Communale qui couvre et regroupe quatre cantons (Arpajon, Brétigny, Monthléry et Saint-Chéron) au service des jeunes 16-25 ans. Cette Association loi 1901 est chargée de leur insertion sociale et professionnelle.

Lors de l'Inter-Bulletin n°7, je vous avais présenté les possibilités d'accueil de la ML et expliqué brièvement la prise en charge des Jeunes. Aujourd'hui, je me propose à partir de son Rapport d'activités 96 de vous faire une synthèse de ses actions.

ENVIRONNEMENT :

Nombre de communes couvertes : 30

Nombre d'antennes de la ML : 3 (Brétigny - Linas - St Chéron) + 1 Centre d'Evaluation Professionnelle à Monthléry

Nombre d'habitants sur le territoire couvert par la ML : 110.000

Taux de chômage global sur le site : 6,92 %

Nombre de jeunes 16-25 ans sur la zone : 18.000 dont 6.880 actifs

Nombre de chômeurs 16-25 ans : 956 soit un taux de chômage des jeunes de 13,89 %

L'ACCUEIL DES JEUNES EN 1996 :

La ML a accueilli et suivi en 1996, 1.864 jeunes soit une hausse de 2,36% par rapport à 95.

Le taux d'insertion était au 31.12.96 de 73%.

32 % des Jeunes étaient déqualifiés et 73,32% des Jeunes étaient de niveau égal ou inférieur au BEP-CAP.

En 1996 on observe une baisse de 15% des offres d'emploi par rapport à 95 ce qui a nécessité à la ML d'être plus offensive sur le plan des entreprises et de rendre les Jeunes plus performants dans le cadre de leur recherche de travail.

Le bilan du service EMPLOI de la ML nous indique qu'à partir du travail réalisé sur l'employabilité des jeunes, 65% des Jeunes en emploi avaient d'eux mêmes prospecté et obtenu leur travail au 31 décembre, ce qui démontre la place de la ML sur le champ des politiques de l'emploi et de la formation professionnelle des Jeunes.

Cette place fait de la ML une mesure d'aide à l'emploi des Jeunes bien plus performante que bon nombre de dispositifs supposés faciliter l'entrée active des Jeunes dans l'entreprise.

Les résultats obtenus au 31.12.96 étaient les suivants :

- 1014 Jeunes étaient insérés soit 54,39 % des Jeunes accueillis,
- 596 Jeunes étaient en emploi,
- 156 Jeunes étaient en formation professionnelle,
- 132 Jeunes étaient en contrat emploi-formation (apprentissage, qualification),
- 130 Jeunes étaient scolarisés ou rescolarisés,
- 364 Jeunes étaient en phase active de recherche d'emploi ou de formation,
- 76 Jeunes recherchaient un emploi,
- 233 Jeunes cherchaient une formation adaptée à leur projet et possibilités,
- 55 Jeunes relevaient de mesures complémentaires à l'emploi et à la formation en raison de leurs difficultés personnelles.

Les 486 autres jeunes accueillis dans l'année ne relevaient plus au moment du bilan d'une démarche d'insertion. Ils avaient sollicités la ML à titre de conseils divers, d'informations, de documentations ou relevaient d'autres situations, c'est-à-dire : maternité, service national, déménagement, etc... ou n'avaient pas donné suite aux relances effectuées par la ML (certains pouvant d'ailleurs être en emploi).

Le Canton de Saint-Chéron englobe les communes sui-

vantes : Breuillet, Saint-Chéron, Boissy-Sous-Saint-Yon, Sermaise, Saint-Maurice-Moncouronne, Angervilliers, Le Val-Saint-Germain, Breux-Jouy, Saint-Cyr-sous-Dourdan, Saint-Yon, Saint-Sulpice-de-Favière.

BILAN POUR LE CANTON DE ST CHÉRON :

Total jeunes :	264	14,16% de la ML
dont pour Sermaise :	7	2,65% du canton
Sur 264 Jeunes :		
■ Sans contact	44	16,60%
■ Jeunes concernés par insertion sociale ou professionnelle	220	comprenant :
● Jeunes en situation emploi formation ou CEF	135	61,44%
● Scolarisés	12	5,42%
● Jeunes concernés par mesures complémentaires	3	1,20%
● Jeunes concernés par action d'orientation ou réorientation	70	32,00%

REPRESENTATIVITE DEMOGRAPHIQUE (Données INSEE - Recensement 1990)

	Canton de Saint-Chéron	Sermaise
Population globale	22.683	1.373
Population totale 16-25 ans	3.760	203
Jeunes 16-25 ans accueillis à la ML	264	7
Pourcentage d'accueil sur la population globale	1,16%	0,5%
Pourcentage d'accueil sur la population 16-25 ans	7,00%	3,4%

LA FORMATION PROFESSIONNELLE :

497 Jeunes accueillis et suivis en besoins de formation,

96 Jeunes ont bénéficié d'un bilan préalable à toute entrée en formation,

209 Jeunes ont été suivis dans le cadre de formation professionnelle dont :

- 173 entrés en formation :
 - 71 sont entrés sur la plate-forme de mobilisation Centre-Essonne en vue d'élaborer un projet professionnel,
 - 48 sont entrés en formation pré-qualifiante niveau BEP-CAP,
 - 54 sont entrés en formation qualifiante.
- 36 étaient en suite de parcours de formation professionnelle :
 - 11 en suite de formation pré-qualifiante,
 - 25 en suite de formation qualifiante.

Au 31 décembre 1996, sur 209 jeunes suivis sur la formation professionnelle :

- 45 jeunes étaient toujours dans le parcours de formation, soit 21,53%,
- 20 Jeunes avaient accédé à une formation complémentaire, soit 9,56%,
- 53 Jeunes avaient accédé à l'emploi, soit 25,35%,
- 17 Jeunes étaient en recherche d'emploi, soit 8,13%,
- 6 Jeunes étaient en attente de formation, soit 2,87%
- 9 Jeunes avaient abandonné leur formation, soit 4,30%,
- 2 Jeunes relevaient de dispositifs complémentaires à la formation professionnelle (cotorep, appui social individualisé, etc...), soit 0,95%,
- 57 Jeunes, en raison de leur situation personnelle ne relevaient plus d'un parcours actif d'insertion professionnelle, soit 27,27%.

Ces quelques chiffres montrent sans ambiguïté l'efficacité de cette Association. N'hésitez donc pas à faire appel à elle.

Votre délégué auprès de la Mission Locale :
M. MANSION Tél. : 01.64.59.88.92.

GERBER

Sur demande de Monsieur le Maire, s'est tenue le 10.07.97 une réunion publique d'information sur le redémarrage des opérations de dépollution du site "GERBER" programmé pour le début de l'année 1998. Cette réunion a été réalisée avec la participation de l'ADEME et celle de la DRIRE.

Après présentation du site, il a été procédé à un :

HISTORIQUE :

■ 1952 - 1971 :

- Extraction de corps gras et hydrogénation des huiles (19.04.52),
- Dépôt de liquides inflammables et fabrication d'hydrocarbures liquides par distillation,
- Installation de combustion (2.08.68).

■ 1971-1975 :

Plusieurs rapports de la DRIRE indiquent des déversements illicites :

- 9 Octobre 1972 : suspension provisoire de l'activité,
- 13 Janvier 1975 : reprise de l'activité après de nombreux travaux.

■ A partir de 1975 :

- suspension pendant 6 mois en 1977,
- arrêt de l'activité en 1993.

ARRETE PREFECTORAL DU 31 JANVIER 1992

Des études préliminaires (en 1989) ont décelé la présence de fûts enfouis dans les sols (au nord-ouest du site). L'ANRED (avant ADEME) fait intervenir GEOCLEAN.

1^{ère} phase de travaux :

- excavation de 3.700 fûts,
- stockage provisoire d'environ 7.800 m³ de terres polluées.

Le chantier se déroule de juin 1992 à octobre 1993. Les déchets sont envoyés en centre de traitement, mais compte tenu du prix élevé du traitement, les terres souillées sont stockées sur le site dans deux lagunes étanches. Le coût de l'opération a été d'environ 30 MF.

ARRETE PREFECTORAL DU 4 OCTOBRE 1993

■ 2^{ème} phase de travaux :

La 2^{ème} phase de travaux a permis l'évacuation et le traitement de tous les déchets de surface, des citernes, et le démantèlement des installations (1.650 tonnes de déchets). Les travaux ont été réalisés de décembre 1993 à mars 1994 par l'entreprise GRS pour un coût d'environ 5,5 MF. Un arrêt préfectoral complémentaire a été pris le 17 janvier 1994.

■ Recherche d'une solution opérationnelle de traitement des terres : L'ADEME a conduit un appel d'offres sur performance pour rechercher une solution de traitement des sols.

■ Réalisation d'un diagnostic approfondi de la pollution résiduelle :

Des essais à échelle industrielle ont été réalisés pour valider la technologie.

Les objectifs du diagnostic sont de :

- Localiser et quantifier la pollution résiduelle,
- Evaluer les risques en précisant la source, les voies de migration et les cibles éventuelles,
- Permettre le choix d'un scénario de traitement par une comparaison technico-économique.

DIAGNOSTIC PRELIMINAIRE DE 1994

Réalisé par le Bureau d'Etudes CSD azur il a permis l'identification de 15 zones, par des analyses de gaz dans les sols et par des mesures électromagnétiques.

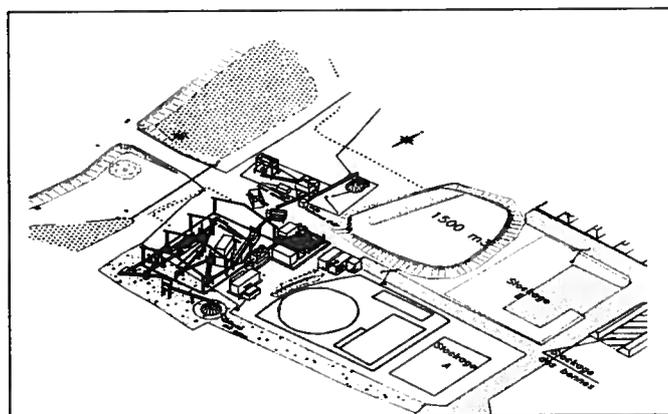
L'utilisation de méthodes indirectes permet de repérer des zones anomaliques. Ceci permet d'orienter le positionnement des investigations lourdes (forages, fouilles,...)

- Avantage : pas d'intrusion dans le sol. Pour un coût faible on peut optimiser,
- Inconvénient : il faut confirmer ce qui a été repéré par des investigations lourdes.

Sur le site, il a été pratiqué à des mesures :

- Electromagnétiques : mesure de la résistivité,
- Des gaz dans le sol, grâce à des tubes plantés dans le sol.

DIAGNOSTIC Août 1997 - Février 1998



L'objectif à réaliser par le Bureau d'Etudes ATOS Environnement, est la deuxième phase de diagnostic qui a pour programme :

- l'investigation par des méthodes indirectes : électromagnétisme et géoradar,
- la réalisation d'une centaine de sondages,
- des fouilles à la pelle mécanique,
- l'implantation d'une vingtaine de piézomètres.

Ce programme de diagnostics a pour but de :

- repérer les zones d'anomalie,
- prélever des échantillons de sol pour qualifier et quantifier les sources primaires (polluants encore enfouis),
- prélever des échantillons d'eau pour étudier l'impact des polluants sur les nappes (étendue des sources secondaires et milieux récepteurs).

ARRETE PREFECTORAL DU 30 AVRIL 1997

Suite à la décision du comité de gestion de la taxe sur les déchets industriels spéciaux du 16 octobre 1996 l'arrêté préfectoral du 30.04.97 a été pris et précise les objectifs du traitement.

Ces objectifs s'expriment en concentration résiduelles dans les sols suivant les composés :

- composés organiques chlorés,
- pesticides,
- composés mono-aromatiques,
- composés polyaromatiques,
- métaux.

Après traitement, les sols sont remis à l'emplacement de l'actuelle lagune.

Les terres sont prétraitées : extraites des lagunes au chargeur, criblées, puis traitées par lavage avec un solvant : le dichlorométhane.

Tout le traitement est effectué avec traitement des vapeurs, sauf au moment de la reprise.

La machine est installée sous un hangar qui va être construit sur le site. (A noter que cela occasionnera de nombreux stockages de terres sur site. Ceux-ci correspondront aux terres traitées en attente de vérification).

LE SUIVI DU TRAITEMENT DES TERRES

Il comprend :

- la vérification des objectifs de traitement et impliquera la présence d'un laboratoire sur le site,
- le suivi sécurité du process,
- des mesures du niveau d'odeurs et de bruits que l'ADEME pourra faire réaliser.

Avant de débiter le chantier, il faut :

- que la machine soit autorisée au titre des installations classées et obtenir les agréments PCB,

- finaliser l'ensemble des procédures de façon à mettre le chantier sous assurance qualité.

L'ADEME va retenir :

- un assistant qui aura pour mission de vérifier que toutes les procédures sont respectées,
- un laboratoire, chargé de contrôler que le traitement est conforme aux objectifs.

Les acteurs du traitement :

- pour le traitement des terres : Groupement Géoclean - Grs Valtech
- pour le suivi : assistance de l'ADEME,
- pour les mesures : un laboratoire externe,
- pour la coordination sécurité : APAVE

LE TRAITEMENT DES TERRES EST CO-FINANCE PAR L'AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE

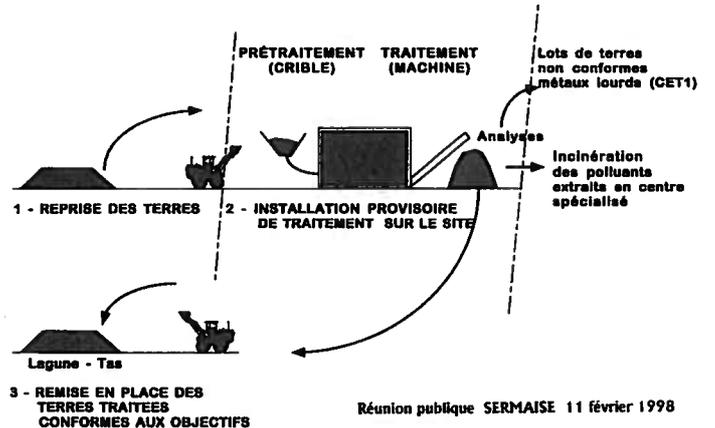
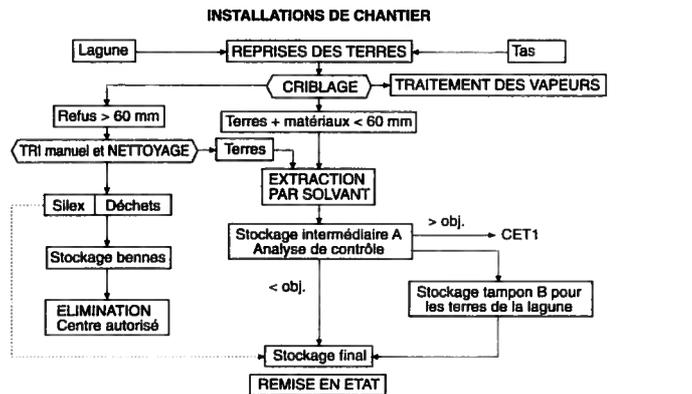
Rappel des montants engagés :

● Phase 1 : excavation	30,00 MF
● Phase 2 : déchets	5,50 MF
● Diagnostics	1,70 MF
● Traitement des terres	40,00 MF
TOTAL	77,20 MF

Mois	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23
	07-97	08-97	09-97	10-97	11-97	12-97	01-98	02-98	03-98	04-98	05-98	06-98							01-98				
Tâches																							
Diagnostics																							
Investigations																							
Etude des risques et des scénarii																							
Rapport final provisoire																							
Traitement des terres :																							
Procédures administratives																							
Préparation du chantier																							
Installation du chantier																							
Lavage des terres																							
Repli général																							
Rapport final																							

CONTAMINANTS	SOLS (mg/kg de matières sèches)
Composés Organiques Chlorés	
Hydrocarbures Aliphatiques Chlorés	
- Individuels	≤ 25
- Totaux	≤ 35
Chlorobenzènes totaux	≤ 30
Chlorophénols totaux	≤ 10
Eléments chlorés :	
- PCB totaux	≤ 10
- EOC1 totaux	≤ 40
Pesticides	
Organochlorés totaux	≤ 4
Composés Aromatiques :	
- Benzène	≤ 1
- Ethylbenzène	≤ 50
- Toluène	≤ 130
- Xylène	≤ 25
- Phénols	≤ 40
- Styrene	≤ 100
Composés Aromatiques Polycycliques (PAH) :	
PAH (totaux)	≤ 40

METAUX	(mg/kg de matières sèches)
- Chrome total	≤ 800
- Cuivre	≤ 500
- Zinc	≤ 1500
- Cadmium	≤ 20
- Barium	≤ 2000
- Mercure	≤ 10
- Plomb	≤ 1000



Réunion publique SERMAISE 11 février 1998

Syndicat des Eaux de Lavenelle

SERMAISE - ROINVILLE - BOISSY LE SEC

1997 restera pour notre Syndicat, une année très importante. Décidé et réalisé en moins de deux ans avec la DDA et nos partenaires financiers : l'Agence de Bassin, le Conseil Général et la FNDAE, sur les conseils et l'assistance de notre fermier, la SEE, le nouveau forage est aujourd'hui fini pour répondre à l'attente de ses 3.000 usagers.

1. **HISTORIQUE** : Entre 1986 et 1993, le Syndicat était desservi en régime normal à partir de deux captages :

A) Le forage des Ruets

Ce forage, réalisé en 1986, avait pour objet de se substituer au captage de SERMAISE, que le syndicat avait dû abandonner en raison de la pollution de la nappe de la craie, par des composés organo-chlorés.

Ce forage dont la profondeur était de 84 mètres, et qui pompait l'eau à la fois dans la nappe des sables de Fontainebleau et dans celles des calcaires de Brie, n'a pas apporté les résultats escomptés :

- a) le débit de 35 m³ s'avérait tout juste suffisant,
- b) l'eau était d'une qualité moyenne (à titre indicatif, la teneur en nitrates était de 33 mg/l).

Or, depuis, si les conditions de pompage ne se sont pas détériorées, les teneurs en nitrates par contre ont augmentées, atteignant 48 mg/l en juillet 1993 (la norme est fixée à 50 mg/l).

B) Le captage de BOISSY-LE-SEC

Cet ouvrage captait l'eau qui se trouvait dans la nappe des sables de Fontainebleau. Cependant sa production restait limitée à 8 m³.

Des problèmes d'ensablement, de pesticides, rajoutés à l'ancienneté du forage, ont abouti à son abandon.

Compte tenu des éléments précédents, le Syndicat se devait de trouver une solution pour la distribution de l'eau potable. Une première phase de travaux fut donc achevée en 1993. Elle conduisait à l'interconnexion de ROINVILLE-SOUS-DOURDAN / SERMAISE avec le réseau de la Commune de BOISSY-LE-SEC. Ces travaux permettaient d'obtenir un premier niveau de sécurité. En effet les 3 communes et les divers hameaux étaient tous raccordés entre eux.

Cette sécurité a été renforcée en 1994 avec la création de l'interconnexion avec la Commune de St-CHERON, dont l'alimentation principale est assurée par le Syndicat Intercommunal des Eaux du Plateau de la Beauce. Ainsi l'ensemble du Syndicat pouvait être dépanné à partir des installations de la Commune de St-CHERON en cas d'incident.

2. **REALISATION DU NOUVEAU FORAGE**

Cette première réalisation étant nécessaire, mais pas suffisante au quotidien. Le Syndicat a donc choisi de créer une nouvelle ressource pouvant satisfaire son alimentation dans de bonnes conditions qualitatives et quantitatives. Pour ce faire, il a été retenu un site qui soit le plus favorable et un aquifère supposé suffisamment productif et de bonne qualité. Le Syndicat s'est également appuyé sur trois expériences récentes effectuées dans les communes voisines dont les résultats étaient très positifs (CHALO-SAINT-MARS, LE PLESSIS-SAINT-BENOIST et CORBREUSE). Le forage projeté, est situé à BOISSY-LE-SEC, au lieu-dit "l'Epine de Lavenelle" qui se trouve proche des forages des autres syndicats.

Le forage est à la cote de 155 m environ. Il capte l'eau dans la nappe des calcaires de Brie en excluant toute autre nappe. Le débit est satisfaisant : 50 m³, et les analyses qualitatives font ressortir, une eau de minéralisation moyenne et de bonne qualité bactériologique. Le taux de nitrate est de 29 mg/l.

3. **CREATION D'UNE NOUVELLE CONFIGURATION D'ALIMENTATION D'EAU POTABLE**

Le Syndicat a profité de la réalisation du nouveau forage pour revoir la configuration du réseau, afin d'améliorer la pression, le débit et la sécurité.

Ainsi les habitants sont alimentés en eau potable à partir :

- du forage situé au lieu-dit "l'Epine de Lavenelle" situé sur la Commune de BOISSY-LE-SEC et captant l'eau dans la nappe des calcaires de Beauce,
- d'une interconnexion avec le réseau d'eau potable du Syndicat des eaux du PLESSIS-SAINT-BENOIST qui possède deux forages de très bonne qualité. Ces forages situés sur les Communes du PLESSIS SAINT-BENOIST, RICHARVILLE et SAINT-ESCOBILLE.

Cette nouvelle configuration permet aux deux syndicats d'améliorer leur fiabilité d'exploitation, ainsi que leur sécurité d'approvisionnement et de distribution d'eau.

Tous les sites de production, ainsi que les réservoirs sont équipés d'automates reliés entre-eux par des modems et des liaisons spécialisées.

L'ensemble des ouvrages est géré par la Société des Eaux de l'Essonne. Elle est avertie immédiatement par un système de télésurveillance et intervient 24h sur 24, 365 jours par an.

L'eau arrivant aux robinets des communes du Syndicat des Eaux de Lavenelle, est issue d'un mélange des trois ressources en eau des deux syndicats. Ces ressources respectent tous les critères de qualité fixés par la DDASS.

4. FINANCEMENT DE L'OPERATION

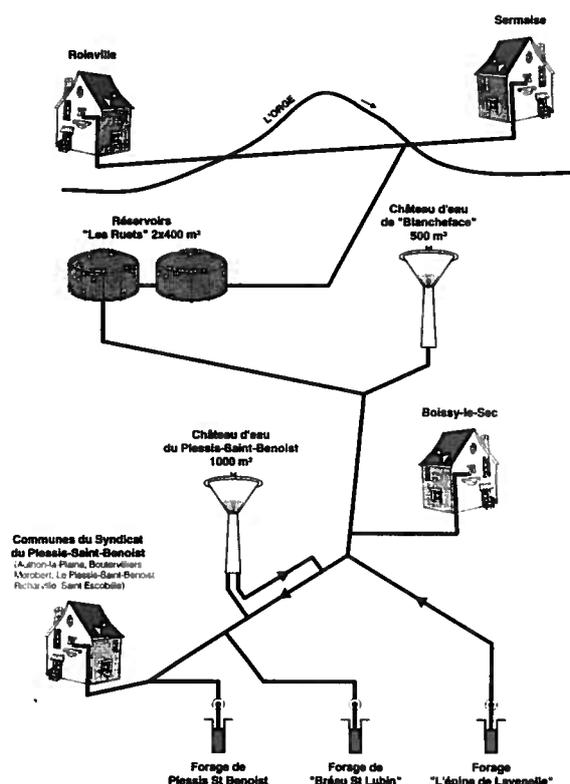
Coût de l'opération :

Montant des travaux en F HT	6.100.000,00 F
Montant de la TVA prise en charge par la SEE	1.256.000,00 F
TOTAL TTC :	7.356.000,00 F

Financement :

Montant de la subvention Etat ou Région FNDAE (25 %) en F HT	1.525.000,00 F
Montant de la subvention du Département de l'Essonne en F HT	915.000,00 F
Aide de l'Agence de l'Eau de Seine-Normandie au titre de la qualité de l'eau et de la sécurité de la production en F HT	2.440.000,00 F
Participation du Syndicat des Eaux du PLESSIS-SAINT-BENOIST 10 % de la liaison	
Forage-BOUTERVILLIERS	218.528,66 F
Auto-financement du Syndicat	1.001.471,34 F
TOTAL du financement TTC :	7.356.600,00 F

ORIGINE DE L'EAU POTABLE DISTRIBUEE AU ROBINET



Sermaise environnement

Association loi 1901 agréée par le Préfet de l'Essonne. Arrêtés 923166 et 93167 du 05 octobre 1992

SITE GERBER : Le point

Une réunion publique s'est tenue le 10 juillet 1997 afin de présenter les différents travaux qui doivent se dérouler sur le site en 1997/1998/1999. Cette réunion qui a duré environ 1h30 a permis aux techniciens chargés de la présentation, d'une part de faire l'historique de ce que l'on a souvent appelé "l'affaire GERBER" et d'autre part de nous informer sur les prochaines étapes de la dépollution du site. Après la présentation, des réponses ont été apportées aux différentes questions posées par l'Assistance.

- **La première phase des travaux** s'est achevée en octobre 1993 après extraction de 3700 fûts et le stockage de près de 8.000 m³ de terres polluées. Coût de l'opération : 30 millions de francs.
- **Des études de faisabilité** du traitement des terres contaminées ont été menées, parallèlement à un diagnostic de la pollution résiduelle. Coût de l'opération : 5,5 millions de francs.
- **Le 30 avril 1997, un arrêté préfectoral** fixe les objectifs du traitement. Les terres seront dépolluées à l'aide d'une unité d'extraction de solvants et remisées en place.

Les réponses apportées aux nombreuses questions de l'assistance peuvent se classer en 6 points :

1. la dépollution du site sera bien menée jusqu'au bout. Toutefois, le niveau de pollution résiduelle après

traitement ne "sera peut-être pas compatible avec toutes les activités humaines envisageables sur ce type d'espace",

2. on ne peut pas dire aujourd'hui ce que l'on pourra faire des terrains après dépollution. Ils feront peut-être l'objet de restrictions d'usage (servitudes),
3. le diagnostic dira jusqu'où s'étend la pollution du sous-sol et s'il y a risque à cultiver son jardin, s'il est situé à proximité,
4. des investigations seront faites également sous les alvéoles de stockage,
5. la machine d'extraction de solvants est actuellement utilisée dans l'Est de la France en décharge de classe 1,
6. d'autres réunions d'informations se tiendront au fur et à mesure de l'avancement des opérations.

Bien que très rassurantes, les informations reçues nous rappellent qu'en matière de protection de l'environnement, la prévention est essentielle.

La dépollution du site GERBER est pour Sermaise Environnement un cheval de bataille. Aujourd'hui, le combat qui a été mené par l'ensemble des animateurs porte ses fruits. Mais malheureusement, il reste encore une longue route à parcourir avant que ce problème ne soit complètement réglé.

Contact : SERMAISE ENVIRONNEMENT : 01 64 59 21 90 / 01 64 59 32 00

Encombrants

Il s'agit d'une façon générale, des déchets ménagers usuels qui ne sont pas habituellement pris dans le cadre de la collecte des ordures ménagères (ou d'une collecte sélective).

Cette définition exclut catégoriquement :

- les ordures ménagères,
- les déchets industriels et commerciaux issus des entreprises ou artisans,
- les déchets liquides, les déchets toxiques, les déchets infectieux, les déchets du système (Kangourou),
- les gravats, matériaux de construction,
- les déchets de jardinage, les coupes d'arbres et d'arbustes.

Par ailleurs, sont également exclus en raison de leur dimension, de leur poids ou de l'impossibilité de les charger :

- les carcasses ou épaves de voitures ou pièces importantes (moteurs, boîtes de vitesses, carrosseries, etc...),
- les objets trop volumineux (la taille maximum est d'environ 2m x 1,5m),
- les objets trop lourds : ils doivent pouvoir être soulevés par deux personnes, donc ne pas dépasser 80 à 100 kg.

- d'une façon générale, tous les déchets dont le chargement, le transport ou la destruction constitue un danger pour le personnel, la population, l'environnement ou le matériel.

Quelques exemples d'objets encombrants

LISTE DES OBJETS ENCOMBRANTS COLLECTES :

Meubles, machine à laver, lave-vaisselle, réfrigérateur, sommier et matelas, ballon d'eau chaude, divers objets électroménagers, etc.....

LISTE DES OBJETS ENCOMBRANTS NE POUVANT PAS ETRE COLLECTES

Bidons d'huile, gravats, pots de peinture, batteries, toutes pièces de voiture ou de moto.

LES PROCHAINS RAMASSAGES DES ENCOMBRANTS AURONT LIEU LES : 6 MARS, 24 JUIN et 11 DECEMBRE 1998.

Dans la mesure du possible, n'encombrez pas les trottoirs avant la veille au soir du ramassage. Il est demandé une grande attention aux personnes qui se débarrassent de certains objets et à celles qui "farfouillent" pour trouver leur bonheur, de ne pas étaler n'importe comment les encombrants sur la voie publique. Des enfants entre autres peuvent se blesser.

Conciliateur de Justice

Le Conciliateur de Justice peut vous être utile si vous êtes en désaccord avec une personne (physique ou morale) et si un procès vous paraît disproportionné d'avec l'importance du problème.

Il peut vous aider à régler à l'amiable les litiges de la vie quotidienne...

Le Conciliateur peut intervenir dans de nombreuses affaires sans limitation des sommes en cause : problème de mitoyenneté, conflit opposant un consommateur à un professionnel, problème de copropriété, querelle de voisinage ou de famille, le recouvrement d'une somme d'argent, la contestation d'une facture, la mauvaise exécution d'un contrat...

afin d'éviter que les situations conflictuelles deviennent irréversibles.

Auxiliaire de justice, il est nommé par la Cour d'Appel de Paris, il est assermenté et soumis à l'obligation de réserve. "Homme de paix", il est à l'écoute des personnes physiques et morales, il analyse objectivement les conflits réels ou latents et propose un arbitrage constaté par écrit.

Le recours à ses services est entièrement gratuit.
Monique HILLION

Conciliateur pour le Canton de St-Chéron reçoit :

- tous les mardis de 9h30 à 11h30 à la Mairie de St-Chéron (01.67.56.67.63)
- tous les mercredis de 14h45 à 16h45 à la Mairie de Breuillet - Maison des Larris (01.69.94.60.40)

Il est aussi qualifié pour aider à la rédaction de tous types de lettres.

SNCF - Direction de Paris-Rive Gauche

Message aux Usagers de la Ligne C

Depuis le 15 Septembre 1997, des jeunes vêtus de blousons verts au logo de la SNCF, circulent dans les gares et les trains. Ce sont les nouveaux agents d'ambiance et de prévention.

Sur notre Etablissement, ils sont une douzaine de jeunes de moins de 26 ans, issus des quartiers dits "sensibles". Ils travaillent sur les lignes de Brétigny / Dourdan et d'Orly / Massy / Savigny-sur-Orge / Juvisy-sur-Orge.

Recrutés au titre du pacte de relance pour la ville et appelés contrats "emplois-ville", ces jeunes ont une action complémentaire de celles que mènent les agents de la SNCF. Encadrés par l'Association "Parcours Jeunes Pour l'Emploi" Mission Locale des Trois Vallées située à Monthléry avec laquelle la SNCF de Paris Rive-Gauche a passé une convention, ces jeunes ont été choisis pour leur aptitude au

dialogue et leur motivation. Ces emplois sont destinés à les aider à s'insérer dans la vie active.

Les agents d'ambiance ont pour mission d'accueillir, de renseigner, d'orienter les voyageurs, de les accompagner ou de leur porter assistance (port de bagage, aide handicapé, utilisation des distributeurs de billets,). Ils ont également un rôle de médiateur auprès des jeunes : respect de l'environnement ferroviaire, rappel des règles de citoyenneté et de convivialité.

Le reste du temps, ils ont aussi pour tâches de signaler tout dysfonctionnement existant dans la gare ou à proximité.

Un suivi mensuel est réalisé entre la SNCF et la Mission Locale afin de favoriser une meilleure évolution de ces jeunes dans ces nouveaux emplois.

Ces jeunes sont le reflet de la volonté de la SNCF de se positionner en Entreprise citoyenne ouverte sur la ville.

ETAT CIVIL

1997

AVIS DE NAISSANCES

ABDELAZIZ Ibrahim, Billal	31.07
BOUTROY Seiji, Charles, Guillaume	06.05
ERBLAND Thibault	20.06
MATHIEU Louis, Arnaud	20.06
RAVENEL Ophélie, Maureen	04.10
SARAZIN Clara, Camille, Eleonore	18.02

MARIAGES

BELMIGERE Michel, Jean, Gilbert et MURVILLS Nathalie, Michèle	08.03
BEUCHET Rodolphe, Jean, Charles et PERRIN Corinne	09.08
CASSEL Eric, Michel et COEURET Isabelle, Corinne	17.05
DOUMENS Philippe, Henry, Jean et BALTZ Fanny, Stéphanie	13.09
FOUREAU YVES, Henri, Robert et FOGOLA Marie-France	17.05
GAUTHIER Gilles et MIGNOT Magali, Juliette, Alfreda	26.07
GERBER Xavier, Marie, Henri et LEBEL Bénédicte, Catherine,	21.06
IVERT Daniel, Michel, Louis et LEGRAND Isabelle, Jacqueline	29.07
PALMIERI Philippe, Jean-Claude et LOUVAT Sonia	20.09
PREVOT Olivier, Jean, Gérald et DRAMARD Evelyne, Paulette	07.06
PREVOST Jean, Maurice, Marc et PIOCH Marie-Hélène, Françoise	21.06
SZYMANSKI William, Jean-Pierre et LEFEBVRE Sylvie, Anne	07.06

DECES

AUGRAS Christian, Léon, Elie	26.02
BEAUDOIN Lucien	04.05
BOUDON Christian, Albert	27.03
CARDON Roger, Amédée, Auguste	27.03
DECOURCELLES Georgette	18.10
ECHEVESTE Daniel, Bernard	14.09
LUCIOTTO Marine	12.01
MACE Juliette, Vve CLEMENCEAU	25.02
MADRU Michel, Roger, André	26.07
PELLETIER Louise, Augustine	08.03
THERVAIS Pierre, Georges	12.11

A NOTER

Les horaires d'ouverture
de la Mairie sont les suivants :

Lundi	14h à 18h
Mardi	9h à 12h et de 14h à 18h
Mercredi	FERMETURE
Jeudi	14h à 18h
Vendredi	9h à 12h et de 14h à 18h
Samedi	9h à 12h

Le Maire reçoit tous les samedis matin de 9h à 12h
et sur rendez-vous.

URGENCES

POMPIERS	18
GENDARMERIE St Chéron	17
	ou le 01.64.56.60.34
SAMU 91	15 ou le 01.60.90.15.15
Centre Anti-Poison	01.40.37.04.04
GDF (Sécurité-Dépannage)	01.69.92.74.35
EDF (Sécurité-Dépannage)	01.69.92.74.73
Eaux (SEE)	01.64.94.36.50

PERMANENCES**Monsieur TAVERNIER**

Député de l'Essonne - 3^{ème} Circonscription

A la Mairie de DOURDAN tous les Samedis de 9h à 10h30

A la Mairie de SAINT-CHERON le 3^{ème} Vendredi de chaque
mois de 18h à 20h Salle des Permanences

Monsieur MAREST

Conseiller Général du Canton

A la Mairie de SAINT-CHERON le 1^{er} Lundi de chaque
mois en Mairie (entrée côté de la poste) de 17h à 19h

A BREUILLET le 3^{ème} Lundi de chaque mois au Château du
Chapitre - Salle verte (à côté de la Salle des Fêtes) de
17h30 à 19h30 sauf les jours fériés.

**SERVICE D'AIDE A DOMICILE
DES TROIS VALLEES**

Mairie de SAINT-CHERON 91530 SAINT-CHERON
Tél. 01 69 14 13 00

Agrément 2 / 91 / ILE 468

Madame BARGAIN

Maire Adjoint chargée du CCAS (aide sociale)

Permanences Mairie de SERMAISE les :

27 Mars, 17 Avril, 15 Mai, 19 Juin, 17 Juillet, 21 Août,
25 Septembre, 23 Octobre, 20 Novembre, 18 Décembre 1998
de 11h à 12h. Vous pouvez prendre rendez-vous à la Mairie

Madame HILLION Conciliateur

Tous les Mardis de 9h30 à 10h30 sur rendez-vous pris à la
Mairie de SAINT-CHERON

Comment obtenir

Pièces désirées	Où s'adresser	Pièces à fournir	Coût
Extrait de naissance	Mairie du lieu de naissance	<ul style="list-style-type: none"> • Indiquer date de naissance • Nom et prénoms + Enveloppe timbrée 	Gratuit
Extrait de mariage	Mairie du lieu de mariage	<ul style="list-style-type: none"> • Date de mariage • Nom et prénoms + Enveloppe timbrée 	Gratuit
Extrait de décès	Mairie du lieu de décès ou du dernier domicile	<ul style="list-style-type: none"> • Date du décès • Nom et prénoms + Enveloppe timbrée 	Gratuit
Fiche d'état civil (remplace bulletins de naissance, mariage, décès et certificat de vie)	Dans toutes les mairies	<ul style="list-style-type: none"> • Individuelle : livret de famille ou extrait de naissance - carte d'identité • Familiale : livret de famille 	Gratuit
Carte nationale d'identité	Mairie du domicile Sous-Préfecture	<ul style="list-style-type: none"> • Deux photos • Livret de famille ou extrait d'acte de naissance • Autorisation parentale pour les mineurs • Ancienne carte en cas de renouvellement • Eventuellement jugement précisant la garde de l'enfant (Si garde conjointe, signature des deux parents) • Photocopies de deux preuves de domicile (quittance E.D.F., tél., eau...) • Certificat de perte • Date et lieu de naissance des parents de l'intéressé • Carte avec photo (permis de conduire, chasse, carte-scolaire, cantine, car, etc...) 	(Timbre fiscal)*
Passeport	Mairie du domicile Sous-Préfecture	<ul style="list-style-type: none"> • Deux photos • Livret de famille ou extrait d'acte de naissance • Autorisation parentale pour les mineurs • Ancien passeport le cas échéant • Eventuellement jugement précisant la garde de l'enfant (Si garde conjointe, signature des deux parents) • Photocopies de deux preuves de domicile (quittance E.D.F., tél., eau...) 	(Timbre fiscal)*
Duplicata de livret de famille	Mairie du lieu de mariage ou du domicile	<ul style="list-style-type: none"> • Certificat de perte • Date de mariage • Nom et prénoms • Date et lieu de naissance des enfants 	Imprimés en Mairie
Extrait du casier judiciaire Bulletin n° 3	Casier judiciaire central 107, rue Landreau 44079 NANTES	<ul style="list-style-type: none"> • Fiche individuelle d'état civil • Indiquer son état civil + Enveloppe timbrée 	Imprimés en Mairie
Certificat de nationalité	Greffe du tribunal de Grande Instance du domicile	<ul style="list-style-type: none"> • Livret de famille ou pièce prouvant la nationalité française 	
Carte d'électeur	Mairie du domicile Inscription toute l'année	<ul style="list-style-type: none"> • Avoir 18 ans • Livret de famille • Preuves de domicile (quittance EDF, tél., eau...) • Etre domicilié depuis plus de six mois dans la commune. 	
Sortie de territoire	Mairie du domicile	<ul style="list-style-type: none"> • Carte d'identité du mineur • Livret de famille • Eventuellement jugement précisant la garde du mineur (Si garde conjointe, signature des deux parents) 	Imprimés en Mairie

(*) Les timbres fiscaux sont à acheter dans les bureaux de tabac.

LE BLOC-NOTES

RESTAURATION

LA SALLE-A-MANGER

9, rue Charles de Gaulle
SAINT-CHERON
Tél. : 01.64.56.37.11

CLAUDIA Pizzeria

BREUILLET
Tél. : 01.64.58.59.85

BAR DES TROIS VALLEES

Avenue de Dourdan (Gare)
SERMAISE
Tél. : 01.60.81.92.15

ALIMENTATION

LA CAVE DU GOURMET

Vins, produits gastronomiques
1, Chemin du Pont de Bois
SERMAISE
Tél. : 01.64.59.42.36

NAILLAT

Fromagerie ambulante, marché
BLANCHEFACE
Tél. : 01.64.59.82.76

"ARTISAN CUISINIER"

Poissonnerie
18, Rue Charles de Gaulle
SAINT-CHERON
Tél. : 01.64.56.57.76

Mme MAQUERE

Dragées, Chocolat LEONIDAS
Boutique CANNELLE
SAINTE-GENEVIEVE-DES-BOIS
Tél. : 01.69.51.00.12
01.64.59.30.77

FLEURS

PERRIN

Fleurs, plantes
3, Avenue de Paris SERMAISE
Tél. : 01.64.59.81.46

LES SERRES DE LA VALLEE

(Vilmorin) Route de Dourdan
SERMAISE
Tél. : 01.64.59.30.96

AU PARADIS DE LA FLEUR

Etablissement "LE FRANÇOIS"
Horticulteur
CD 116 - SAINT-CHERON
Tél. : 01.64.59.79.00

TRAVAUX PUBLICS TERRASSEMENT

GAURIAT

ROINVILLE
Tél. : 01.64.59.82.30

MAÇONS

SELLERIN Alain

BLANCHEFACE
Tél. : 01.64.59.92.48

OLIVEIRA

Avenue de Paris SERMAISE
Tél. : 01.64.59.92.68

ALFONSO FRERES

Rue des Sources SERMAISE
Tél. : 01.60.81.06.76

PLOMBIERS

OMASSON

SAINT-CHERON
Tél. : 01.64.56.66.74

S.T.S.

Route de Mondétour
SERMAISE
Tél. : 01.64.59.32.02

ELECTRICIENS

FERNANDES

CORBREUSE
Tél. : 01.64.59.42.36

CHERBUIN Michel

6, Chemin des Brosses
LE MESNIL
Tél. : 01.64.59.87.04

TECHN'HOME

Electricité, aménagements,
serrurerie, plomberie
6, Allée du Manoir
BELLANGER
Tél. : 01.64.59.79.79

MENUISIER

MENDES

Menuiserie, PVC, Alu, Bois
Miroiterie, Vérandas, etc.
4, Rue de Graville SERMAISE
Tél. : 01.64.59.36.83

MECANIQUE

BERNARD AUTOS

Pièces détachées, remorquages
Avenue de Paris SERMAISE
Tél. : 01.64.59.95.07

CARROSSERIE VINCENT

Avenue de Paris SERMAISE
Tél. : 01.64.59.82.70

GARAGE Gilles LAUMONIER

Réparations et ventes véhicules
automobiles - Toutes Marques
18, rue du Mesnil - Z.A.
ROINVILLE-SOUS-DOURDAN
Tél. : 01.64.59.91.06

S.A.R.L. POG-AUTO

1, Rue P. Payenneville
SAINT-CHERON
Tél. : 01.64.56.50.42

DIVERS

AUFFROY

Restauration de meubles
LE MESNIL
Tél. : 01.64.59.38.30

BARBIER - Brocante

BLANCHEFACE
Tél. : 01.64.59.92.51

BOUTROY

Agence Immobilière AGI
1, rue Céleste Boursier
SAINT-CHERON
Tél. : 01.64.56.37.37

INSTITUT ISABELLE

Institut de beauté
Rue Charles-de-Gaulle
SAINT-CHERON
Tél. : 01.64.56.56.70

LEFEBVRE Guy

Ferronnerie - BLANCHEFACE
Tél. : 01.64.59.92.50
01.64.59.82.00

MARIE-F

Bijouterie, horlogerie, réparation
Rue Charles de Gaulle
SAINT-CHERON
Tél. : 01.64.56.57.33

THEATRE DES NOUVEAUTES

24, Bd Poissonnière
PARIS
Tél. : 01.47.70.52.76